







Septième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique

Nairobi 10-12 octobre 2018 Distr. générale

ECA/CCDA/2018/INF/1 9 juillet 2018

Français

Original: anglais

Note conceptuelle

Changements climatiques et développement en Afrique : des politiques et des actions visant la mise en œuvre effective de l'Accord de Paris pour des économies africaines résilientes

Il ressort systématiquement des rapports d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat que le réchauffement de toute l'Afrique, dû aux changements climatiques anthropiques, s'est nettement aggravé au fil des ans. Les conséquences futures, caractérisées par de grandes fluctuations concernant les dynamiques des températures et des précipitations, risquent d'être également importantes et accablantes. Réagissant aux conséquences actuelles et futures du changement climatique, les parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques sont convenues de soumettre des contributions prévues déterminées au plan national comme nouveau cadre de gouvernance climatique mondiale pour contenir la hausse des températures bien en decà de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels. Depuis la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ces contributions sont devenues des contributions déterminées au niveau national à partir desquelles les actions mondiales en faveur du climat se construiront après 2020. À la date de juin 2018, sur les 54 pays africains ayant signé l'Accord de Paris, 44 ont soumis leurs contributions déterminées au plan national à la Convention-cadre. Maintenant qu'ils ont adopté la voie de la croissance verte énoncée dans l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons et dans l'Accord de Paris, les pays africains doivent absolument revoir les options dont ils disposent pour mettre en œuvre leurs contributions déterminées au plan national, dans le contexte d'un paysage politique mondial en pleine évolution, afin de favoriser effectivement leur résilience au climat et un développement à faible taux d'émission de carbone. Mais la traduction de ces contributions déterminées au plan national en actions concrètes va exiger notamment des plans de mise en œuvre qui donnent la priorité à des actions climatiques sectorielles spécifiques et à des flux financiers prévisibles, au renforcement constant des capacités et au transfert de technologies en provenance de pays développés. Ces mesures vont nécessiter, à leur tour, des interactions et un dialogue sérieux entre les décideurs, les scientifiques et les chercheurs, ainsi que toutes les parties intéressées, pour soutenir cette transformation des contributions déterminées au plan national en plans et programmes d'action. La septième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique va donc réunir toutes sortes d'acteurs pour examiner les contributions déterminées sur le plan national en Afrique, afin de définir des programmes d'actions climatiques réalisables. Elle devrait faire fond sur la Sixième Conférence, qui était consacrée à la compréhension des conséquences, des défis et des opportunités de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, dans le contexte des priorités de développement de l'Afrique avant son entrée en vigueur le 4 novembre 2016. Conformément à la philosophie qui sous-tend la Conférence, cette septième réunion devrait faciliter le dialogue entre science, pratique et politique. Ce dialogue sera axé sur trois thèmes : promotion de la mise en œuvre des contributions déterminées sur le plan national en Afrique, rôle des services et informations climatiques en appui à ces contributions et financement climatique. En fusionnant différentes plateformes, séances parallèles et expositions permettant dialogues et interactions, cette septième Conférence devrait faciliter et enrichir la mise en commun des enseignements tirés de la mise en œuvre des contributions déterminées sur le plan national, des conclusions des principaux travaux de recherche, de la sensibilisation et de l'application des politiques, en même temps qu'elle permettra de stimuler les investissements.

1. Contexte

1.1 L'Accord de Paris

L'Accord de Paris a été conclu à l'issue de négociations qui ont duré plusieurs années, marquées en particulier par l'échec de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Copenhague en 2009, à parvenir à un nouvel accord pour remplacer le Protocole de Kyoto. Comme le stipule son article 2, l'Accord de Paris vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Sa mise en application doit se fonder sur les principes de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales. Selon l'Accord de Paris, les contributions prévues déterminées au plan national soumises deviennent l'engagement des parties à agir collectivement pour assurer à l'échelle de l'économie ou de certains secteurs des réductions des émissions de gaz à effet de serre qui doivent être évaluées à partir de 2018. Un élément clé de cet Accord est que les pays développés doivent fournir des ressources financières et techniques pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs contributions déterminées sur le plan national et à s'adapter au changement climatique.

Si l'Accord de Paris a été salué comme une réalisation historique en matière de multilatéralisme, Il a été délibérément assorti dans sa conception de cibles timides et fixées librement par les parties. En outre, il ne contient pas de mécanismes de mise en œuvre pour éviter les problèmes qu'avait suscités le Protocole de Kyoto, ce qui a d'importantes implications pour la réalisation de ses objectifs. Dans l'ensemble, les engagements pris en vertu de l'Accord ne sont pas suffisants pour atteindre la cible de 2°C, les prévisions les plus optimistes suggérant que si tous les engagements sont suivis d'effet, la planète devra au mieux parvenir à un réchauffement de 2,7°C. Pour l'Afrique, il convient d'observer qu'une élévation des températures planétaires moyennes de 2°C se traduirait par une élévation des températures de 4°C sur la majeure partie du continent, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour les économies, les infrastructures et les moyens de subsistance des populations. L'enjeu pour le continent dépend de la façon dont les divers règlements formulés pour orienter la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment la mise en application du mécanisme de relèvement des contributions, vont être mis en place pour porter les ambitions au-delà des actuelles contributions déterminées au plan national afin d'éviter un réchauffement irréversible.

1.2 Contributions déterminées au plan national en Afrique

Comme les autres parties à l'Accord de Paris, les États africains se sont engagés, par le biais de leurs contributions déterminées au plan national, à réduire leurs émissions au moyen de plusieurs actions, essentiellement en éliminant les émissions dues à l'utilisation de combustibles fossiles ou à l'exploitation des terres. Il y a cependant d'importantes différences de structure et de contenu entre ces contributions, même si elles mettent toutes l'accent sur le calcul des sources anthropiques locales d'émissions de gaz à effet de serre, l'explication des voies d'atténuation à adopter et une description du caractère juste et raisonnable de leur contribution aux actions climatiques mondiales. Les contributions doivent aussi prévoir le coût de la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation et les sources escomptées de financement de ces actions, qu'il s'agisse de sources locales (inconditionnelles) ou externes (conditionnelles). De manière générale, la réalisation des contributions de l'Afrique va exiger d'importants apports de financement conditionnel.

De nombreux pays d'Afrique ont réalisé des progrès considérables dans la préparation de la mise en œuvre de leurs contributions déterminées au plan national, notamment en organisant des consultations avec les diverses parties intéressées, en concevant des arrangements institutionnels et des mécanismes de coordination, ainsi que des systèmes de suivi, d'établissement de rapports et de vérification pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des contributions.

Traduire les contributions déterminées au plan national en plans d'investissements et autres actions climatiques exige un environnement favorable, puisqu'il faut notamment harmoniser ces contributions avec les plans nationaux existants et mener des interventions de renforcement des capacités. Selon l'Indice des capacités africaines établi en 2016 par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique, plus de 97 % des 44 pays africains examinés disposent de très bons environnements et processus politiques pour mener des initiatives de renforcement des capacités. Par contre, très peu d'entre eux (moins de 16 %) ont engagé et utilisé des ressources en vue d'atteindre les résultats escomptés et seules de rares institutions africaines forment suffisamment de ressources humaines qualifiées pour répondre à la demande des marchés en compétences relatives à la planification, la science et l'ingénierie climatiques.

1.3 Les partenariats au sujet des contributions déterminées au plan national

Les contributions déterminées au plan national sont au cœur de la réalisation des mesures d'atténuation et d'adaptation et leur mise en œuvre dépend, plus ou moins, des modalités de financement. Ce qui est primordial pour l'Afrique, c'est que les mesures d'atténuation vont consister avant tout à éviter l'occurrence des émissions, vu le faible niveau d'activités à forte intensité de combustibles fossiles sur le continent. Cette situation offre à l'Afrique de très réelles opportunités de faire l'impasse des technologies à forte intensité de carbone, dont a dépendu l'industrialisation des pays développés, en adoptant plutôt des techniques d'industrialisation vertes et résilientes au climat. Les contributions africaines sont l'élément central des politiques de développement destinées à réaliser les objectifs du développement durable. Afin de favoriser des actions climatiques à long terme et de mobiliser les moyens de les mettre en œuvre, diverses institutions ont mis en place des partenariats au sujet des contributions, avec des acteurs nationaux, infranationaux, non étatiques et du secteur privé, concernant des politiques, stratégies et actions adaptées aux besoins spécifiques des pays d'Afrique. Ces partenariats sont notamment la Plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national, le Partenariat africain pour les contributions déterminées au plan national, le Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national et la Facilité Adapt'Action récemment lancée par l'Agence française de développement.

La Plateforme africaine pour les contributions déterminées au niveau national, sous la direction de la Banque africaine de développement, aide les pays africains à développer des stratégies et des mécanismes pour l'exécution de leurs contributions. Elle offre aussi une assistance technique pour la formulation de stratégies relatives aux contributions, la facilitation de l'accès au financement climatique, les connaissances scientifiques, le renforcement des capacités, l'apprentissage entre pairs, la mise en commun des pratiques exemplaires, le suivi et l'évaluation et la création de projets.

Le Partenariat africain pour les contributions déterminées au plan national, que mène ClimDev-Afrique, est destiné à tirer parti du même réseau mondial de solidarité sur lequel

s'étaient fondées les contributions prévues déterminées au niveau national, afin de fournir un espace physique et virtuel facilitant le partage d'informations, de connaissances et de compétences pour développer les possibilités de réaliser ces contributions et d'en tirer les enseignements, tout en les harmonisant avec les aspirations nationales de développement, de sorte que la croissance économique future tienne compte du changement climatique.

Le Partenariat sur les contributions déterminées au niveau national, qu'accueillent le World Resources Institute et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, est aussi destiné à aider les pays à définir les processus, les politiques et les plans devant faire avancer la réalisation des contributions déterminées au plan national, tout en facilitant l'accès à une assistance technique ciblée et en favorisant une meilleure collaboration entre les secteurs. Son but est aussi de faire connaître les initiatives de soutien aux actions climatiques, les meilleures pratiques et les outils et ressources analytiques ainsi que d'améliorer l'accès à ces initiatives, pratiques et outils et de permettre de travailler avec les gouvernements pour mieux comprendre et surmonter les obstacles, de sorte que ces gouvernements puissent avoir accès aux programmes de soutien bilatéraux et internationaux. Le Partenariat devrait aussi aider à associer de façon plus vigoureuse et plus cohérente les initiatives de financement du développement à la mise en œuvre des contributions.

La nouvelle Facilité Adapt'Action de l'Agence française de développement a notamment pour objectif de consolider la gouvernance climatique des pays pour leur permettre de traduire leurs contributions en politiques sectorielles et de formuler des programmes et projets de transformation climatique visant en priorité les mesures d'adaptation.

2. Objectifs

La septième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique a pour objectif général d'examiner les contributions africaines déterminées sur le plan national afin de définir à leur sujet des plans d'action réalisables. Ses objectifs spécifiques sont les suivants :

- Fournir un espace pour faciliter un dialogue entre science, pratique et politique afin de déterminer quelles sont les options possibles pour la mise en œuvre des contributions en Afrique
- Remédier aux lacunes constatées afin de mieux adopter et utiliser les informations et services climatiques dans la planification du développement, la formulation et la réalisation des politiques africaines, notamment des contributions sectorielles
- Comprendre les diverses possibilités de financement des actions climatiques, notamment les moyens de tirer parti des formes existantes et nouvelles de financement climatique, par exemple les mécanismes du marché qui peuvent servir aux actions climatiques et au développement économique durable.

3. Sous-thèmes

3.1 Faire avancer la mise en œuvre des contributions déterminées au plan national en Afrique

Les modestes objectifs de l'Accord de Paris sont un véritable défi puisqu'il s'agit de limiter pour ce siècle l'élévation de la température planétaire à 2°C et d'essayer de la ramener à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Mais les prévisions les plus optimistes du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat indiquent que la pleine et entière réalisation des contributions déterminées au plan national maintiendrait, au mieux, le réchauffement planétaire à 2,7°C. De surcroît, l'élévation des températures planétaires moyennes de 2°C prévue dans l'Accord de Paris se traduirait par des élévations des températures de plus de 4°C dans la plupart des pays d'Afrique, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour leurs économies, leurs infrastructures et les moyens de subsistance de leurs populations. Alors que l'Accord de Paris passe à sa phase de mise en œuvre, l'enjeu pour le continent est de faire en sorte que les règlements qui doivent en orienter la réalisation, notamment la mise en place du mécanisme de relèvement des contributions, soient conçus de façon à assurer la concrétisation des engagements volontaires des pays, en particulier des pays développés.

En tout 44 pays africains ont déjà ratifié l'Accord de Paris, avec des contributions déterminées au plan national conditionnelles et inconditionnelles très ambitieuses, mais qui vont exiger des investissements fort importants, de l'ordre de 2500 milliards de dollars. Il faut donc absolument s'efforcer de mobiliser un soutien considérable pour permettre ce processus de réalisation (que ce soit sous forme de financement, de capacités ou de technologies). En l'absence d'un tel soutien, les pays d'Afrique ne réussiront probablement pas à réaliser les cibles et objectifs qu'ils se sont fixés dans leurs contributions. Il faut par ailleurs que cette réalisation soit bien harmonisée avec leurs autres programmes nationaux de développement, grâce à une approche intégrée et une programmation commune qui en assure une exécution économiquement rationnelle.

Ce sous-thème doit porter sur les aspects suivants :

- Explorer les diverses politiques que l'Afrique pourrait adopter pour soutenir et assurer l'application de l'Accord de Paris de façon réaliste, équitable et efficace, conformément aux objectifs de développement durable du continent
- Offrir aux pays la possibilité d'avoir des échanges au sujet de leurs expériences et des problèmes de la préparation aux contributions déterminées au plan national dans le contexte du dialogue de Talanoa
- Identifier les diverses possibilités contenues dans l'Accord de Paris et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les objectifs du développement durable, l'Agenda 2063, le Plan d'action d'Addis-Abeba de la Troisième Conférence internationale sur le financement du développement durable et autres cadres de développement pour faire en sorte que le changement climatique soit intégré dans tous les processus de développement
- Examiner la nécessité de relever les ambitions de tous les acteurs, comme les autorités nationales, locales et municipales, la société civile et le secteur privé.

3.2 Les informations et services climatiques en soutien aux contributions déterminées au plan national

Les informations et services climatiques offrent des renseignements fondés sur la science et spécifiquement destinés aux utilisateurs à propos de la situation climatique passée, présente et potentielle pour appuyer la prise de décisions dans les secteurs affectés par le climat à l'échelle mondiale, régionale et locale. Ils assurent aussi la liaison des sciences naturelles et de la recherche socioéconomique avec la pratique, ce qui aide la société à surmonter la variabilité et les changements climatiques en transformant les données climatiques et autres informations pertinentes en produits adaptés, que sont notamment les prévisions, les tendances, les analyses économiques et autres services offerts aux communautés d'usagers de divers secteurs. Ces services comportent des données de haute qualité et les produits qui en sont dérivés (que ce soient des prévisions, produits ou conseils) provenant de bases de données nationales et internationales sur les températures, les précipitations, les vents, l'humidité des sols et la situation des océans, ainsi que des cartes, des analyses des risques et vulnérabilités, des évaluations et des prévisions et scénarios à long terme.

L'Afrique doit absolument tenir compte de ces informations et services climatiques dans ses politiques, ses plans et ses pratiques afin de réaliser ses aspirations de développement en favorisant la compétitivité de ses échanges commerciaux, la réduction de la pauvreté et une croissance économique durable. Accélérer la prise en compte de ces informations et services climatiques exige un environnement favorable aux considérables investissements que nécessitent leur production et leur utilisation, appuyé par la justification des avantages socioéconomiques de tels investissements. Le principal obstacle à la gestion des risques climatiques actuels et futurs est l'insuffisance d'informations météorologiques et climatiques accessibles, fiables et pertinentes pour les usagers. L'absence de corrélation entre les informations disponibles et celles qui seraient nécessaires pour appuyer la prise de décisions sur le terrain est un autre obstacle réduisant la résilience aux risques climatiques et affaiblissant par conséquent les efforts d'adaptation. Les contributions déterminées sur le plan national de la plupart des pays d'Afrique, d'Amérique latine et des Caraïbes mentionnent le besoin d'informations et de services climatiques pour mettre effectivement en œuvre leurs actions climatiques et intégrer le changement climatique dans la planification du développement. Ceci montre à quel point les pays en développement s'intéressent à l'utilisation des informations et services climatiques et souligne l'urgence de leur fournir des informations scientifiques sur la variabilité, les tendances et les extrêmes climatiques.

Des moyens novateurs de fournir des informations et services climatiques qui offrent des solutions fondées sur la science sont donc indispensables pour une bonne mise en application en Afrique de l'Accord de Paris, de l'Agenda 2063 et du Programme des Nations pour un développement durable à l'horizon 2030. Il sera crucial de consacrer des investissements au déploiement de systèmes de fourniture d'informations et de prestation de services climatiques pour une mise en œuvre effective des contributions déterminées sur le plan national et des mécanismes apparentés établis grâce aux processus de gouvernance climatique mondiale. La Journée de l'information et des services climatiques va donc se focaliser sur la création d'une plateforme de promotion de l'importance des informations et services climatiques pour les programmes de développement de l'Afrique, le bien-être des populations et leur prospérité économique, dans l'objectif d'augmenter l'adoption et l'utilisation des informations et services climatiques. La Journée comportera aussi un Forum des solutions, un marché d'idées et d'opportunités permettant à la société civile, aux experts, aux universitaires, au secteur privé et autres parties intéressées d'apporter leurs contributions aux solutions des

problèmes à long terme que le changement climatique suscite en Afrique. Le sous-thème de la Journée des informations et services climatiques portera sur les aspects suivants :

- Définir le rôle des services d'information climatique dans la mise en œuvre des contributions déterminées sur le plan national, en particulier leur contribution à la planification d'une adaptation appropriée au changement climatique
- Explorer les moyens d'améliorer l'adoption et l'utilisation des services d'informations climatiques dans la planification, les politiques et les pratiques développementales, notamment les contributions déterminées sur le plan national en Afrique
- Arrêter une approche intégrée de la conception, de la production et de la communication conjointes de services climatiques soutenant la mise en application des contributions déterminées au niveau national
- Examiner les possibilités et problèmes de la participation du secteur privé à la production et à la prestation de biens publics, notamment aux informations et services climatiques
- Exposer et partager les meilleures pratiques de développement des services climatiques sur le continent.

3.3 Financement climatique pour la réalisation des contributions déterminées sur le plan national

En 2009, lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les pays développés ont proposé pour la première fois de quantifier les objectifs de financement et ont promis de fournir un fonds de démarrage rapide de 30 milliards de dollars sur la période 2010-2012. Ils se sont par la suite engagés à donner 100 milliards de dollars par an d'ici 2020. Il n'existe cependant pas d'accord déterminant comment les pays développés vont se partager la responsabilité de ces financements futurs ni de feuille de route précise pour la réalisation des paiements annuels d'ici 2020. Le retrait des États-Unis d'Amérique de l'Accord de Paris va aussi avoir des conséquences significatives sur un financement climatique qui est déjà insuffisant, imprévisible et difficile d'accès.

La mise en application des contributions déterminées sur le plan national en Afrique soulève des problèmes spécifiques qu'il va falloir résoudre d'urgence. En règle générale, les pays d'Afrique ne disposent pas des informations et services climatiques adéquats pour éclairer leurs choix politiques. Le financement des contributions déterminées au plan national de sources conditionnelles comme inconditionnelles est limité. Le changement climatique demeure en marge des discours sur les politiques nationales et le développement, dépassé par les priorités développementales urgentes, notamment l'éradication de la pauvreté, d'où la nécessité de continuer d'intégrer le changement climatique dans tous les secteurs de l'économie.

Ce sous-thème du financement climatique pour la mise en œuvre des contributions déterminées au plan national va comporter les éléments suivants :

- Étudier les options qui s'offrent à l'Afrique pour mobiliser des ressources locales et autres afin de financer les actions climatiques et le développement économique durable
- Explorer les politiques, cadres et mécanismes requis pour assurer le financement climatique nécessaire à la réalisation des contributions africaines déterminées au niveau national
- Examiner les possibilités pour le secteur privé d'obtenir des investissements en financement climatique pour faciliter la réalisation des contributions africaines déterminées au niveau national.

4. Structure de la Conférence

La septième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique utilisera ces trois approches sur trois jours (11-13 octobre 2018) pour sensibiliser et réunir toute une gamme de parties intéressées et d'acteurs du changement climatique et du développement du continent. En fusionnant plusieurs plateformes, séances parallèles et expositions destinées au dialogue et aux interactions, la Conférence facilitera et enrichira la mise en commun des enseignements, des résultats des principales recherches, la sensibilisation et l'adoption de politiques, ainsi que la stimulation des investissements. Il y aura par ailleurs des manifestations préparatoires et parallèles pour des acteurs spécifiques. Comme le veut la tradition des conférences précédentes, ces manifestations seront organisées par les divers partenaires et autres parties intéressées pour y examiner des sujets conformes au thème de la Conférence.

Catégories de participants :

La septième Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique réunira un vaste éventail d'acteurs et autres parties intéressées, notamment :

- Des décideurs et technocrates, dont des députés africains et des représentants des ministères des finances et de la planification économique des divers pays d'Afrique, le Groupe africain de négociateurs sur le changement climatique et le Gabon (qui s'intéresse beaucoup à l'Initiative pour l'adaptation en Afrique)
- Des institutions de recherche et scientifiques : l'Initiative Recherche sur le climat pour le développement en Afrique et des représentants d'universités et de centres régionaux de recherche climatique
- Des organisations de la société civile
- Des partenaires de développement, organisations internationales
- Le secteur privé.

5. Organisateurs

La Conférence sur le changement climatique et le développement en Afrique est une manifestation phare du Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique).

6. Partenaires

La septième Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique est organisée en partenariat avec les organisations suivantes :

- Alliance panafricaine pour la justice climatique
- Organisation météorologique mondiale
- Think Renewables





